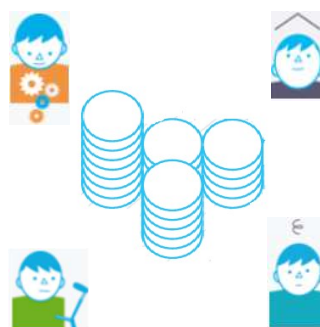


Situation financière des établissements de santé publics et privés à but non lucratif

à fin 2018



PREAMBULE

Ce document présente les données financières issues des Comptes financiers 2018 arrêtés au 21 avril 2019 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif.

L'analyse porte sur les données de 1 124 établissements représentant 82,5% des établissements et 96,8% des produits globaux 2018.

970 établissements ont transmis les données des quatre années 2015-2018. Globalement, le champ constant sur la période d'étude représente 89,7% de la masse financière des établissements attendus.

Précautions de lecture : La représentativité des données sur le champ constant des EBNL est à plus faible (seulement 79,6% de la masse attendue selon les produits assurance maladie 2018 (voir annexe 1)).

Plusieurs faits marquent l'année 2018 :

- Lors de la lecture définitive du PLFSS à l'Assemblée nationale courant décembre 2018, le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé le dégel de 415 millions d'euros de crédits au bénéfice des établissements de santé ;
- Courant Mars 2019, le ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé un sur-dégel de 300 millions d'euros en plus des crédits dégelés en décembre. Sur les 300 millions d'euros ainsi débloqués, 235 millions viendront compenser « une évolution de l'activité hospitalière plus faible que prévu », ce qui « permettra de réduire sensiblement le déficit » global. Les 65 millions restants seront réservés à « des établissements de santé en difficulté » et à certaines « mesures prioritaires », comme la prévention de l'hépatite C ou du suicide.
- La poursuite du suivi de la masse salariale et de sa composition. En effet, le poids des dépenses liées aux personnels est prépondérant dans les dépenses totales d'un établissement de santé. Son suivi apporte un éclairage important sur la situation financière des établissements.

SOMMAIRE

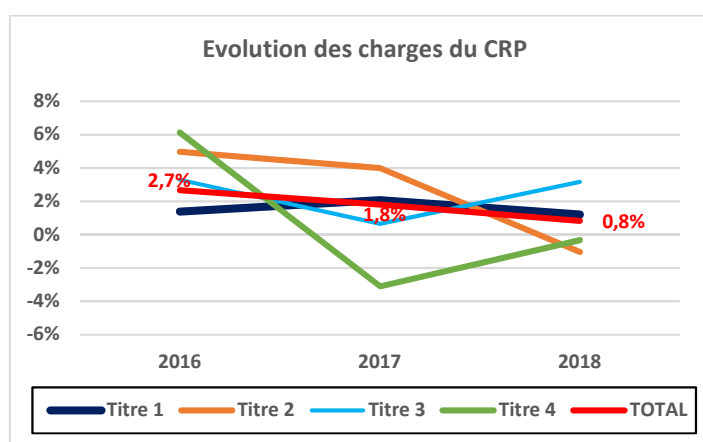
PREAMBULE	2
1/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL	4
2/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL	7
3/ ENDETTEMENT ET INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	8
4/ FOCUS SUR LA DETTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE.....	10
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE	11
ANNEXE 2 : SIG PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS	12
ANNEXE 3 : ANALYSE DETAILLEE DE LA DETTE	16

SYNTHESE

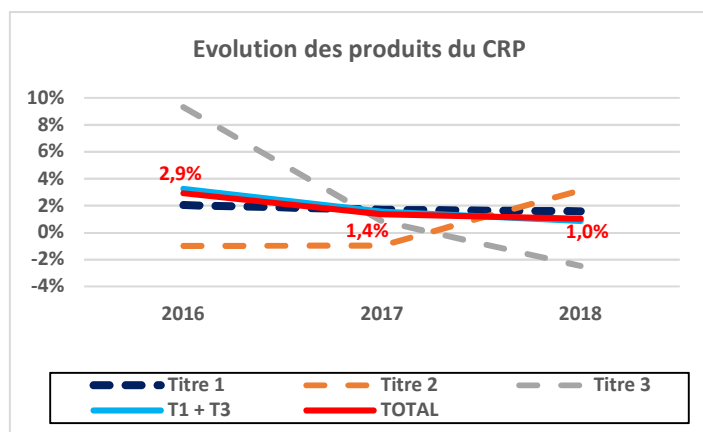
1/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat principal

Entre 2017 et 2018, les recettes issues de l'activité de soin progressent à un rythme plus important que les dépenses ; il en découle une légère amélioration du résultat principal. Ce dernier s'élève ainsi à 607,5 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- Un résultat cumulé de -626,0 M€ pour les EPS ;
- Et 18,5 M€ pour les EBNL.



Plus globalement sur les charges, il est constaté un ralentissement de la progression des dépenses pour l'ensemble des établissements. Cela se traduit par une forte maîtrise des dépenses de personnel entre 2017 et 2018. Les charges T1 progressent moins vite et les charges de T2 diminuent. Les charges de titre 3 sont quant à elles en augmentation alors que les charges de titre 4 stagnent (après une diminution en 2017).

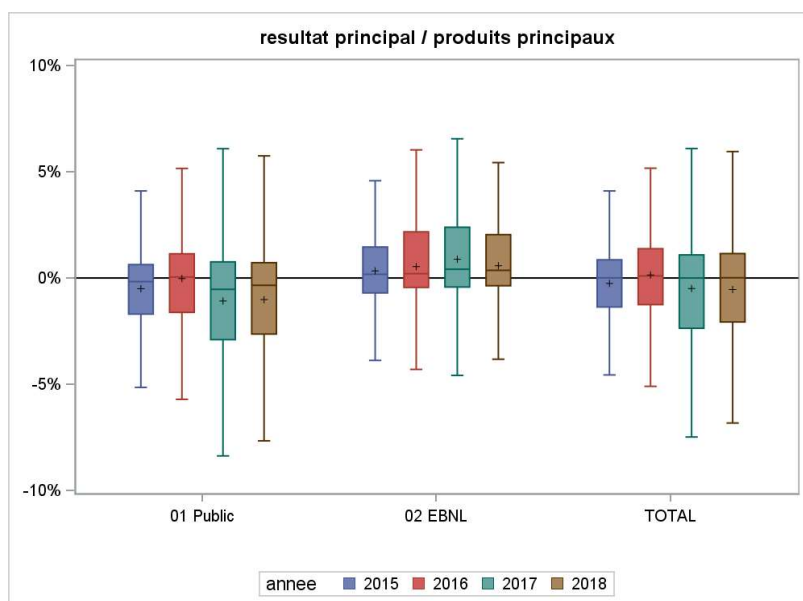


S'agissant des produits, l'augmentation des recettes des établissements ralentit, malgré une accélération de l'évolution des recettes de Titre 2. A titre d'illustration, il est noté une forte diminution des produits de Titre 3 s'expliquant par la baisse des rétrocessions de médicaments.

Ainsi, le ratio résultat principal rapporté aux produits évolue de la même manière sur la période considérée (+0,21 point). Ce ratio se ventile en :

- EPS : évolution de +0,3 point entre 2017 et 2018, valeur 2018 à -0,9% ;
- EBNL : -0,44 point entre 2017 et 2018 pour arriver à un taux de résultat égal à +0,2%.

Compte financier (CF)



68% des EBNL sont excédentaires en 2018, versus 45% pour les EPS.

Focus sur les profils établissements (2017/2018)

	Exc. 2017 Exc. 2018		Déf. 2017 Déf. 2018		Exc. 2017 Déf. 2018		Déf. 2017 Exc. 2018		Evolution du Résultat 2018 (en M€)
	% d'étabs	Evolution en M€	% d'étabs	Evolution en M€	% d'étabs	Evolution en M€	% d'étabs	Evolution en M€	
Publics	34%	9	46%	112	9%	-61	11%	134	+194
EBNL	57%	-6	21%	-11	11%	-52	11%	27	-42
Ensemble	41%	3	38%	101	10%	-113	11%	161	+152

Sur les profils établissements évoluant entre 2017-2018, plusieurs effets sont visibles :

- 4 établissements sur 10 sont excédentaires en 2017 et 2018 (41%), avec une augmentation globale de l'excédent (+3 M€). 57% des EBNL et 34% des EPS sont excédentaires les 2 années ;
- La même proportion (38%) des établissements est déficitaire en 2017 comme en 2018, avec malgré tout un déficit qui se réduit au global (+101 M€) ;
- 10% des établissements affichent un excédent en 2017 et un déficit en 2018 ayant un effet défavorable sur l'évolution du résultat de -113 M€ ;
- 11% des établissements présentent un déficit en 2017 et un excédent en 2018 ayant un effet favorable sur l'évolution du résultat de +161 M€.

Compte financier (CF)

Résultat Principal – SIG

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	1519.9	1571.3	695.4
(+) Produits exploitation	1473.7	1241.9	780.1
Marge d'exploitation	-46.1	-329.4	84.7
(-) Charges financières	235.9	-325.2	-65.6
(+) Produits financières	63.3	-48.6	2.5
Résultat financier	-172.6	276.6	68.1
(-) Charges exceptionnelles	-2.2	-16.1	57.1
(+) Produits exceptionnels	-58.5	42.0	-11.4
Résultat exceptionnel	-56.3	58.1	-68.5
(-) Dotations aux amortissements et provisions	105.9	115.8	-12.9
(+) Reprises aux amortissements et provisions	360.1	-30.8	91.4
Solde DAP-RAP	254.2	-146.5	104.3
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0.6	-0.9	0.3
(+) Transferts de charges	193.6	-193.8	-36.3
(=) Résultat (déficit) CRP P	172.2	-334.1	152.0

Entre 2017 et 2018, l'amélioration de 152 M€ du résultat principal s'explique par plusieurs effets:

- Une amélioration de la marge d'exploitation de +84,7 M€ expliquée par une meilleure maîtrise des charges et ce malgré une décélération de la dynamique des produits d'exploitation ;
- Une amélioration du résultat financier de +68,1 M€ expliqué par un assainissement de l'encours de dette cumulé à une diminution de l'endettement net ;
- Résultat exceptionnel : diminution (-68,5 M€) expliquée par la baisse des produits de cessions des immobilisations ;
- Solde des DAP-RAP : principale augmentation (+104,3 M€) compte tenu d'un double effet, en premier lieu la diminution des DAP en lien avec la baisse des investissements sur la période et d'autre part de constatations de reprises sur provisions en 2018 (notamment les CHU) ;
- Transferts de charges : diminution (-36,6 M€). Phénomène majoritairement porté par les grands CH (70M<CH<150M).

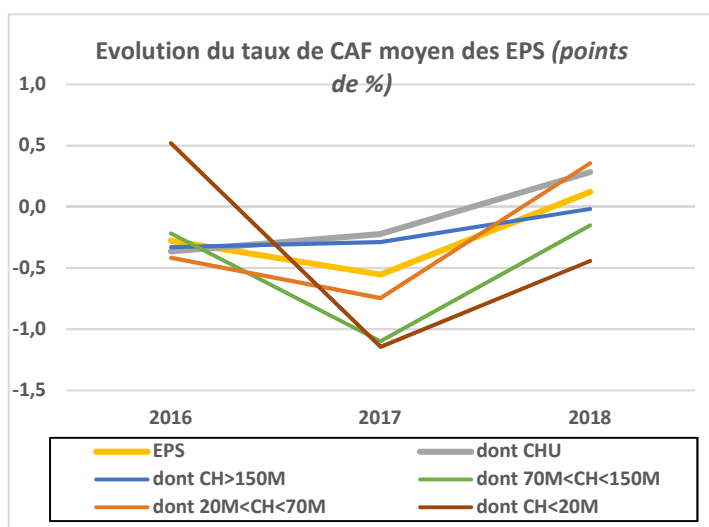
Conclusion : Une amélioration du résultat des EPS expliquée par des efforts de gestion ainsi que des effets d'écritures comptables (effet reprise sur dotations aux amortissements et aux provisions). La situation reste toutefois contrastée entre les EPS et les EBNL :

- **Amélioration du résultat principal et global des EPS malgré une situation déficitaire**
- **Dégradation du résultat principal et global des EBNL avec toutefois une situation excédentaire**

2/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat global

Le résultat global s'améliore également pour arriver à -516,4 M€ (caractérisé par une amélioration de 0,14 point du taux de résultat entre 2017 et 2018). Par ailleurs, en 2018, le taux de résultat global reste en dessous des 1% (-0,6%).

Les taux de marge brute¹ moyens sont en amélioration entre 2017 et 2018 pour atteindre un taux de 5,3% pour l'ensemble de la population considérée. Il est à noter que le taux de marge des EPS est en amélioration de 0,13 point pour arriver à 5,3% en 2018. A l'inverse, ce taux se dégrade pour les EBNL de -0,56 point et s'établit à +4,8%.



La CAF et les taux de CAF moyen suivent les mêmes tendances que les taux de marge brute. Ainsi, ce dernier ressort à 3,8% pour l'ensemble des établissements en discrète amélioration de 0,06 point. Par ailleurs, la CAF ressort à 3 449,2 M€ en progression par rapport à 2017. La CAF Nette (des remboursements d'emprunts) suit les mêmes tendances que la CAF. Ainsi cette dernière évolue de 19,3% entre 2017 et 2018 pour égaler 1 322,8 M€ en 2018.

¹ Les taux de marge brute ne sont pas directement comparables entre les établissements privilégiant le recours au crédit-bail de ceux recourant à l'emprunt pour financer leurs investissements. En effet, cette décision ne reflète pas les mêmes choix économiques et le recours au crédit-bail à un impact non négligeable sur la marge brute et sur les ratios liés à l'investissement.

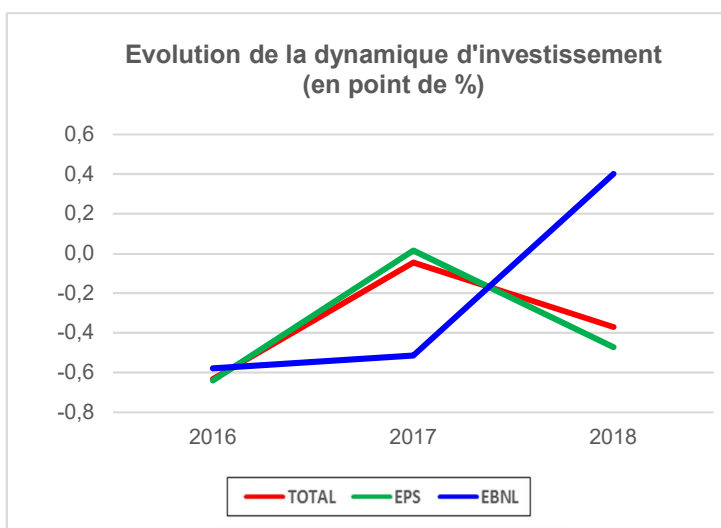
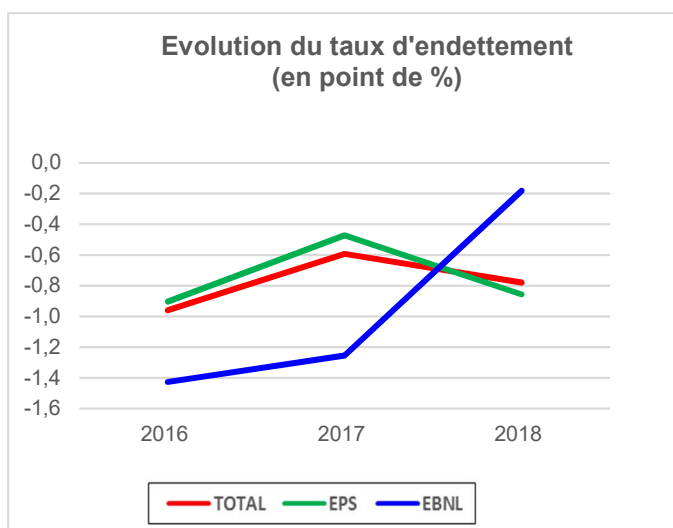
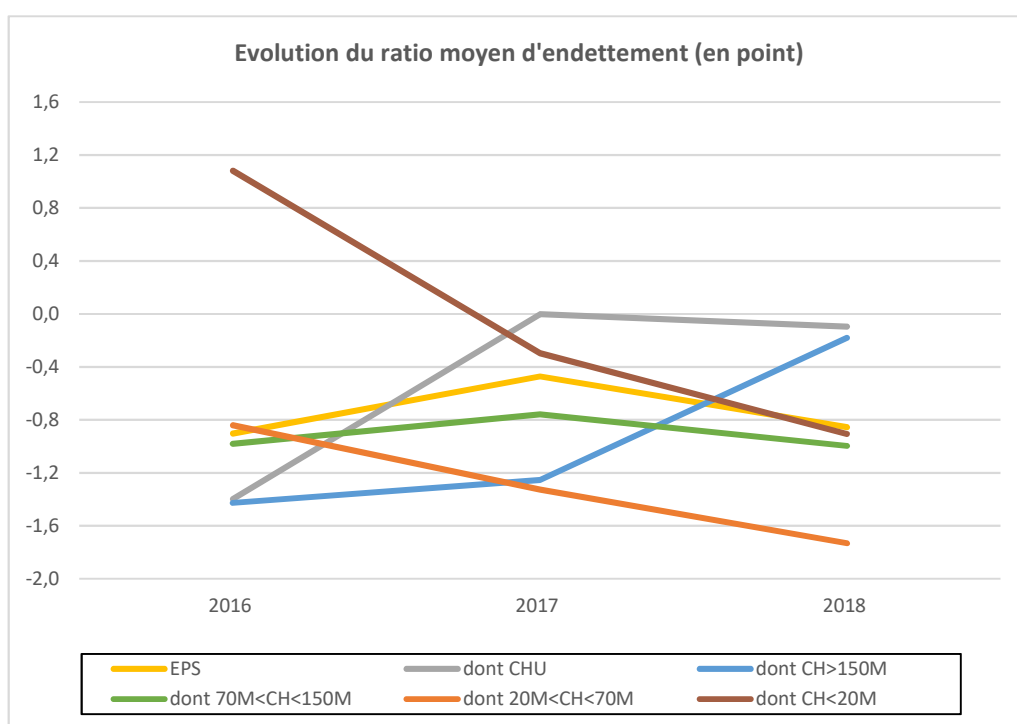
3/ Endettement et investissement des établissements de santé

En 2018, la maîtrise du recours à l'endettement des établissements de santé se poursuit. Ainsi, l'endettement net des remboursements après retraitement des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie est de -366,6 M€.

Ainsi, l'encours de dette bilanciel 2018 se stabilise à 32,1 Milliards d'€. Il se caractérise par :

- 85% d'emprunts auprès des établissements de crédit ;
- EPS : 29,3 milliards d'€, en baisse depuis 2017 (-1,2% entre 2017 et 2018) ;
- EBNL : 2,8 milliards d'€, en progression depuis 2017 (+0,5% entre 2017 et 2018).

La durée apparente de la dette moyenne globale diminue donc entre 2017 et 2018 (8,2 ans en 2018). Il faut noter toutefois que 38,3% des EPS ont une durée supérieure à 10 ans contre 23,9% pour les EBNL.



Compte financier (CF)

Le poids de l'encours de la dette dans les produits globaux moyen diminue entre 2017 et 2018 même si ce dernier est au-dessus de la « référence » de 33% (35,8 % en 2018). Il est moins important pour les EBNL (25,9% en 2018 contre 37% pour les EPS). Il est donc noté une tendance à la poursuite du désendettement en 2018 pour les 3 catégories de CH au budget inférieur à 150M€ alors que ce dernier diminue moins vite dans la catégorie des CH>150M€. L'endettement des CHU reste quant à lui stable.

Le ratio d'indépendance financière diminue pour atteindre en 2018, 52,6%. La moitié des établissements ont un encours de la dette qui représente près de 40 % des capitaux permanents.

La diminution de ce ratio s'explique par les effets cumulés d'un endettement qui diminue plus vite que les capitaux permanents.

Il est à noter que ces constats reposent sur les ratios moyens, or les dispersions statistiques de ces ratios sont importantes.

Enfin, le flux d'investissements annuel diminue pour l'ensemble des catégories d'établissements. Cette évolution de la structure des investissements est principalement marquée par un ralentissement régulier du flux d'investissements depuis 2016, sauf pour les EBNL où il repart à la hausse en 2018 (+9,8%). Ce ralentissement régulier est observé pour toutes les catégories d'EPS. Il en est de même pour le taux de renouvellement des immobilisations (3,7%) qui est en constante diminution depuis 2016.

Conclusion : Une situation toujours aussi contrastée entre les établissements publics et les EBNL concernant les cycles d'investissement et d'endettement :

- **EPS : Un désendettement qui se poursuit avec une dynamique d'investissement en baisse malgré une CAF qui s'améliore et des actifs vieillissants. À noter un poids de l'encours dans les produits globaux significatif ; évalué en 2018 à 37%. Par ailleurs, 38,3% des EPS ont une durée apparente de la dette supérieure à 10 ans contre 23,9% pour les EBNL.**
- **EBNL : Une CAF nette qui ne couvre pas totalement les nouveaux investissements et donc recours à l'endettement pour financer le reliquat.**

4/ Focus sur la dette des établissements publics de santé

En 2018, la part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques représente 95,8% de l'encours global de la dette, se décomposant en 86,5% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et 9,3% d'emprunts obligataires (c.163).

Les emprunts restants sont composés du compte 167 (4,1% de l'encours global de la dette en 2018, regroupant notamment les partenariats publics privés) et du compte 168 (0,1%). Une analyse de ces emprunts est présentée en complément de cette annexe.

Trois axes d'analyse de la dette des EPS auprès du secteur bancaire sont proposés :

- **Le niveau d'endettement bancaire moyen et long terme des EPS**

L'encours de la dette bancaire est évalué à 27,9 Md d'euros en 2018, et celui de la dette globale est mesuré à 29,2 Md d'euros. Les emprunts effectués par les **CHU** représentent **39,5%** de l'encours de la dette bancaire, ce pourcentage atteint **57%** en y ajoutant la catégorie des très grands CH (CH>150M). Les grands établissements publics (CHR, CH > 70M€) concentrent les trois quarts de l'encours de la dette.

- **Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler**

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) s'est poursuivie sur l'année 2018. L'encours des contrats 6F s'élève désormais à 395M€ (soit moins de 2% de l'encours bancaire).

- **La politique d'emprunt : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.**

La politique d'emprunt auprès du secteur bancaire se caractérise comme suit en 2018 :

- 166 établissements ont signé un total de 297 nouveaux contrats de prêt en 2018, pour un montant de 1 352 M€.
- La principale tranche de durée résiduelle observée est celle de 20-25 ans (34,1%) suivie de la tranche +30 ans (16,6%) ; à noter que cette dernière tranche ne recueillait en 2017 que 5,6% des nouveaux contrats de prêts signés sur l'année.
- 58% des nouveaux encours souscrits ont un taux d'intérêt compris entre 1% et 2%, ce taux d'intérêt est même inférieur à 1% dans 25% des encours.
- Sur l'année 2018, à l'exception d'un contrat souscrit sur un niveau de risque de type 3E, tous les autres contrats sont des emprunts non risqués (1A).
- Les contrats refinancés ou renégociés s'orientent quasi exclusivement vers un niveau de risque nul.

Une analyse plus détaillée de la dette est disponible en annexe.

Annexe 1 : Méthodologie

Les données des Comptes Financiers (CF) sont collectées sur la plateforme ANCRE.

Les Comptes financiers 2018 ont été mis en ligne le 09 mai 2019 et arrêtés au 21 avril 2019 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif

Les données restituées dans ce document sont basées sur l'ensemble des fichiers déposés par les établissements. Sans refus explicite par les ARS, les données sont considérées comme validées.

Les périmètres d'établissements diffèrent selon le nombre d'exercices considéré :

- Situation 2018 : ensemble des établissements ayant répondu à l'enquête CF 2018 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 1 124 établissements ;
- Évolutions 2016-2018 : établissements ayant répondu aux enquêtes CF de 2016 à 2018 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 970 établissements.

Champ Complet

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements enquêtés	Nombre d'établissements répondants	Nombre d'établissements répondants dans l'étude	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie (*) des répondants CF 2018	Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux
	CF 2018	CF 2018	CF 2018		dans l'étude	
Publics	842	800	761	90,4%	55 196,5	98,2%
<i>CHU</i>	32	31	31	96,9%	23 047,6	99,0%
<i>CH>150M</i>	43	41	41	95,3%	8 684,1	99,0%
<i>150M>CH>70M</i>	107	103	102	95,3%	11 277,4	98,2%
EBNL	520	493	363	69,8%	8 543,5	88,9%
<i>EBNL (hors CLCC)</i>	490	467	345	70,4%	6 737,7	88,2%
<i>CLCC</i>	18	17	16	88,9%	1 802,8	92,7%
TOTAL	1 362	1 293	1 124	82,5%	63 740,0	96,8%

(*) y compris forfaits et dotations

Données en millions d'euros

Champ 2015-2018

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements enquêtés	Nombre de répondants 2015 à 2018	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie 2018 (*) des répondants CF 2015 à 2018	Part dans les produits Assurance Maladie 2018 (*) totaux
	CF 2018	dans l'étude		dans l'étude	
Publics	842	681	80,9%	51 404,0	91,4%
<i>CHU</i>	32	31	96,9%	23 047,6	99,0%
<i>CH>150M</i>	43	37	86,0%	7 767,5	87,0%
<i>150M>CH>70M</i>	107	93	86,9%	9 989,2	87,2%
EBNL	520	289	55,6%	7 647,0	79,6%
<i>EBNL (hors CLCC)</i>	490	273	55,7%	5 844,2	76,5%
<i>CLCC</i>	18	16	88,9%	1 802,8	92,7%
TOTAL	1 362	970	71,2%	59 051,0	89,7%

(*) y compris forfaits et dotations

données en millions d'euros

Annexe 2 : SIG par catégorie d'établissements

SIG Consolidé

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	1519,9	1571,3	695,4
(+) Produits exploitation	1473,7	1241,9	780,1
Marge d'exploitation	-46,1	-329,4	84,7
(-) Charges financières	235,9	-325,2	-65,6
(+) Produits financières	63,3	-48,6	2,5
Résultat financier	-172,6	276,6	68,1
(-) Charges exceptionnelles	-2,2	-16,1	57,1
(+) Produits exceptionnels	-58,5	42,0	-11,4
Résultat exceptionnel	-56,3	58,1	-68,5
(-) Dotations aux amortissements et provisions	105,9	115,8	-12,9
(+) Reprises aux amortissements et provisions	360,1	-30,8	91,4
Solde DAP-RAP	254,2	-146,5	104,3
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0,6	-0,9	0,3
(+) Transferts de charges	193,6	-193,8	-36,3
(-) Résultat (déficit) CRP P	172,2	-334,1	152,0

SIG Publics

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	1301,5	1391,7	492,5
(+) Produits exploitation	1238,2	976,2	618,5
Marge d'exploitation	-63,3	-415,5	126,1
(-) Charges financières	240,5	-319,3	-62,7
(+) Produits financières	66,0	-47,6	1,8
Résultat financier	-174,6	271,6	64,5
(-) Charges exceptionnelles	-4,1	-4,9	53,0
(+) Produits exceptionnels	-72,9	43,7	7,9
Résultat exceptionnel	-68,8	48,6	-45,1
(-) Dotations aux amortissements et provisions	98,2	48,5	27,5
(+) Reprises aux amortissements et provisions	367,8	-41,1	104,7
Solde DAP-RAP	269,5	-89,6	77,3
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés			
(+) Transferts de charges	191,5	-196,6	-29,3
(-) Résultat (déficit) CRP P	154,4	-381,6	193,5

Compte financier (CF)

SIG EBNL

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	218,4	179,6	203,0
(+) Produits exploitation	235,5	265,7	161,6
Marge d'exploitation	17,1	86,1	-41,4
(-) Charges financières	-4,6	-5,9	-3,0
(+) Produits financières	-2,7	-0,9	0,7
Résultat financier	1,9	5,0	3,6
(-) Charges exceptionnelles	1,9	-11,2	4,1
(+) Produits exceptionnels	14,4	-1,7	-19,3
Résultat exceptionnel	12,5	9,6	-23,4
(-) Dotations aux amortissements et provisions	7,7	67,3	-40,4
(+) Reprises aux amortissements et provisions	-7,7	10,4	-13,3
Solde DAP-RAP	-15,3	-56,9	27,1
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0,6	-0,9	0,3
(+) Transferts de charges	2,2	2,8	-7,0
(=) Résultat (déficit) CRP P	17,9	47,4	-41,4

SIG CHU

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	740,3	567,0	127,9
(+) Produits exploitation	752,5	485,6	237,2
Marge d'exploitation	12,2	-81,4	109,3
(-) Charges financières	-28,8	-46,8	10,7
(+) Produits financières	14,0	-11,9	2,3
Résultat financier	42,9	34,9	-8,4
(-) Charges exceptionnelles	83,7	-43,3	33,7
(+) Produits exceptionnels	7,7	-2,6	0,7
Résultat exceptionnel	-76,0	40,7	-33,0
(-) Dotations aux amortissements et provisions	82,6	34,0	17,4
(+) Reprises aux amortissements et provisions	243,3	-21,7	76,0
Solde DAP-RAP	160,7	-55,7	58,7
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0,0	0,0	0,0
(+) Transferts de charges	-37,8	-14,5	13,2
(=) Résultat (déficit) CRP P	101,9	-76,1	139,8

Compte financier (CF)

SIG CH 1

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	-9,1	33,3	58,2
(+) Produits exploitation	7,1	-7,5	45,0
Marge d'exploitation	16,1	-40,8	-13,1
(-) Charges financières	50,1	-56,3	4,2
(+) Produits financières	1,2	1,6	0,0
Résultat financier	-48,9	57,8	-4,2
(-) Charges exceptionnelles	6,9	-0,5	-4,5
(+) Produits exceptionnels	4,4	2,5	-0,7
Résultat exceptionnel	-2,6	3,0	3,9
(-) Dotations aux amortissements et provisions	10,9	-8,6	-2,6
(+) Reprises aux amortissements et provisions	3,7	1,7	2,0
Solde DAP-RAP	-7,2	10,3	4,6
(-) impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,0	0,0	0,0
(+) Transferts de charges	53,1	-54,1	3,1
(=) Résultat (déficit) CRP P	10,4	-23,7	-5,8

SIG CH 2

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	111,5	194,8	120,7
(+) Produits exploitation	54,8	97,0	154,9
Marge d'exploitation	-56,6	-97,7	34,3
(-) Charges financières	105,2	-122,1	-25,2
(+) Produits financières	8,2	-1,2	-2,9
Résultat financier	-97,0	120,9	22,2
(-) Charges exceptionnelles	5,2	6,0	1,2
(+) Produits exceptionnels	20,0	-4,6	4,5
Résultat exceptionnel	14,9	-10,5	3,4
(-) Dotations aux amortissements et provisions	22,2	-7,6	18,7
(+) Reprises aux amortissements et provisions	23,5	-7,3	-7,1
Solde DAP-RAP	1,3	0,2	-25,8
(-) impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,0	0,0	0,0
(+) Transferts de charges	109,5	-105,7	-10,1
(=) Résultat (déficit) CRP P	-27,9	-92,8	24,0

Compte financier (CF)

SIG CH 3

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	212,3	307,8	70,8
(+) Produits exploitation	180,9	173,3	44,1
Marge d'exploitation	-31,4	-134,5	-26,7
(-) Charges financières	33,0	4,3	-64,7
(+) Produits financières	6,3	0,5	-4,6
Résultat financier	-26,7	-3,8	60,1
(-) Charges exceptionnelles	-95,2	1,0	17,5
(+) Produits exceptionnels	-105,9	6,7	13,2
Résultat exceptionnel	-10,8	5,7	-4,2
(-) Dotations aux amortissements et provisions	3,5	9,3	-7,1
(+) Reprises aux amortissements et provisions	16,7	18,7	7,6
Solde DAP-RAP	13,2	9,4	14,7
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0,0	0,0	0,0
(+) Transferts de charges	42,2	1,3	-43,7
(=) Résultat (déficit) CRP P	-13,4	-121,8	0,3

SIG CH 4

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018
(-) Charges exploitation	246,5	289,1	115,0
(+) Produits exploitation	242,9	228,3	137,1
Marge d'exploitation	-3,6	-60,9	22,1
(-) Charges financières	81,1	-98,4	12,2
(+) Produits financières	36,3	-36,6	7,1
Résultat financier	-44,9	61,7	-5,2
(-) Charges exceptionnelles	-4,7	31,5	5,6
(+) Produits exceptionnels	1,0	41,2	-9,6
Résultat exceptionnel	5,7	9,7	-15,2
(-) Dotations aux amortissements et provisions	-21,2	21,7	1,2
(+) Reprises aux amortissements et provisions	80,5	-32,7	26,5
Solde DAP-RAP	101,7	-54,4	25,3
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	0,0	0,0	0,0
(+) Transferts de charges	24,5	-23,6	8,2
(=) Résultat (déficit) CRP P	83,5	-67,3	35,2

Annexe 3 : Analyse détaillée de la dette

1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

1.1 MONTANT DE LA DETTE BANCAIRE DES EPS

Le montant de la dette moyen et long terme (163/164) auprès des banques est évalué à 27 924,4 M€ en 2018.

Encours de la dette bancaire moyen et long terme par catégorie d'établissements

Catégorie d'établissements	Encours de la dette au 31/12/18	Répartition de la dette (%)
CHU	11 176,7	40,0%
CH	16 615,7	59,5%
<i>CH>150M</i>	4 683,0	16,8%
<i>70M<CH<150M</i>	5 380,1	19,3%
<i>20M<CH<70M</i>	4 322,9	15,5%
<i>CH<20M</i>	2 229,7	8,0%
USLD public	131,9	0,5%
TOTAL	27 924,4	100,0%

Données en millions d'euros

À fin 2018, les emprunts effectués par les CHU et les grands CH (CH>70M) représentent 76,1% de l'encours de la dette.

En ce qui concerne les types d'emprunts, à fin 2018, l'encours de la dette est constitué à 90,3% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 9,7% d'emprunts obligataires (c.163). Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 23,8% de leurs encours et 90,6% sont des emprunts obligataires remboursables in fine. Pour les autres établissements, ces emprunts obligataires représentent une part minime de l'encours (0.35%), et les emprunts auprès des établissements de crédit sont le standard.

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros, 95,5% pour les comptes (c.1641). Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644) et les emprunts en devises (c.1643) représentent respectivement 4.5% et <0.1% du total des comptes 164.

Au sein des CHU, 6,1% des emprunts réalisés auprès d'établissements de crédits (c.164) sont assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644). Cette ligne représente 3.7% des emprunts pour

Compte financier (CF)

les CH. A noter que les USLD n'ont recours qu'à des emprunts en euros. La catégorie des petits établissements CH <20M est celle qui a le plus recours aux emprunts en devises avec 0,3% du total des comptes 164.

En 2018, le poids de la dette dans les produits globaux évalué à 35,1% reste élevé (>30%).

Taux d'endettement (encours de la dette/ produits globaux*hors 7087)

Catégorie d'établissements	Encours de la dette / produits globaux (hors7087) 2018
CHU	35,6%
CH	34,7%
<i>CH>150M</i>	39,1%
<i>70<CH<150M</i>	34,5%
<i>20M<CH<70M</i>	30,1%
<i>CH<20M</i>	37,5%
USLD	46,4%
TOTAL	35,1%

L'encours de la dette représente plus du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements. Il atteint notamment 39,1% pour les grands CH (CH>150M) et 37,5% pour les petits CH (CH<20M). Les CH de taille intermédiaire (20M<CH<70M, 70M<CH<150M) ont un taux d'endettement moindre avec des valeurs respectives de 30,1% et 34,5%. L'encours de la dette des CHU est stable depuis 3 ans et est évalué à 35,6%. Les USLD émargent avec le ratio le plus élevé : 46,4%

L'annuité de remboursement en 2018 (capital + charges intérêts) est de 2 400,8 M€². Elle est composée de la manière suivante : 1 685,5 M€ de capital (70,2% de l'annuité) et 715,3 M€ d'intérêts (29,8% de l'annuité).

² L'analyse de l'annuité de remboursement est effectuée sur 86,2% des encours en 2018.

1.2 CONDITIONS D'ENDETTEMENT

En 2018, la durée résiduelle moyenne³ par contrat est de 16 années. Cette durée résiduelle est inférieure à 15 ans pour les CHU (14,6 ans). A l'exception de la catégorie des CH<20M et des USLD qui affiche toutes deux une durée résiduelle de 20 ans (20,1 ans), les autres catégories de CH affichent des durées résiduelles comprises entre 16 et 16,8 années.

Durée résiduelle moyenne

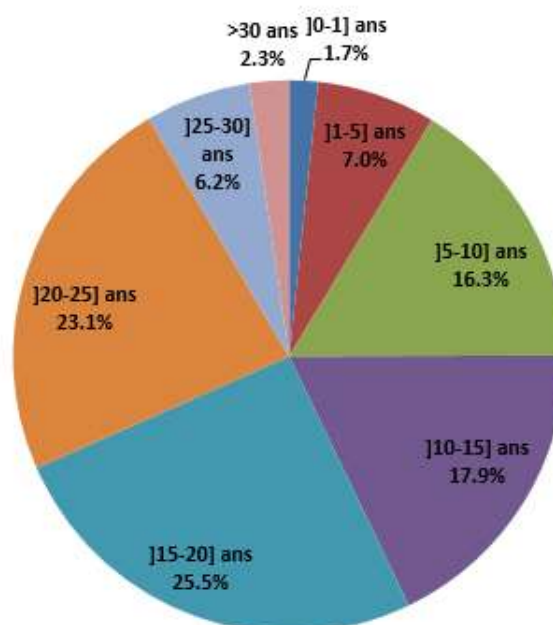
Catégorie d'établissements	Durée résiduelle par contrat*
CHU	14,6
CH	16,9
CH>150M	16,8
70<CH<150M	16,6
20M<CH<70M	16,0
CH<20M	20,1
USLD	20,0
TOTAL	16.0

*Données en années

Par rapport à 2017, la durée moyenne résiduelle par contrat baisse de 0,3 année. Cette tendance générale est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

Répartition des encours par tranche de durée résiduelle en 2018

La tranche de durée résiduelle « 15 à 20 ans » concentre un quart de l'encours 2018 (25,5%). La tranche « 20-25 ans » concentre près d'un second quart avec 23,1% des encours. Les tranches « 10-15 ans » et « 5-10 ans » concentrent respectivement 17,9% et 16,3% des encours. L'encours sur les contrats longs (> 30 ans) ne représente que 2,3% de l'ensemble.



³ L'analyse des durées résiduelles moyennes porte sur 94,6% des encours en 2018

Compte financier (CF)

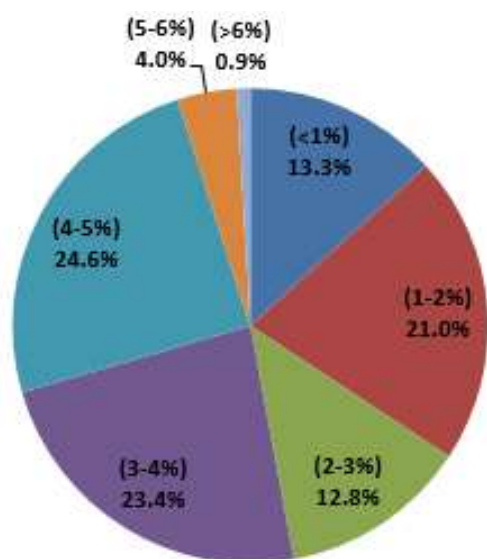
Le taux d'intérêt actuariel moyen⁴ à fin 2018 est de 2,96%.

Taux d'intérêt actuariel moyen 2018 :

Catégorie d'établissements	Taux d'intérêt actuariel moyen
CHU	2.94%
CH	2.97%
CH>150M	2.87%
70M<CH<150M	3.04%
20M<CH<70M	3.11%
CH<20M	2.77%
USLD public	2.67%
TOTAL	2.96%

Pour la première année, le taux d'intérêt actuariel moyen des contrats passe sous la barre des 3%. Il est proche entre les catégories d'établissements. Les minimas sont observés du côté des USLD et des petits CH avec un taux d'intérêt actuariel moyen estimés respectivement à 2,67% et 2,77%. Les taux actuariels moyens les plus élevés sont observés du côté des CH de taille intermédiaire avec un taux moyen encore supérieur au 3%. Ils sont évalués à 3.04% pour les CH (70-150M) et à 3.11% pour les CH (20-70M). Le taux actuariel moyen des CHU passe lui aussi sous la barre des 3% avec une valeur de 2.94%

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel en 2018



48% des encours ont un taux d'intérêt compris entre 3% et 5%. Les encours sont supérieurs à 6% dans moins de 1% des cas. La partie des encours avec un taux d'intérêt actuariel inférieur à 2% progressent : ils représentaient 31,6% de l'encours en 2017, ils pèsent aujourd'hui pour 34,3% ; soit une progression de +2.7 points.

⁴ L'analyse du taux d'intérêt actuariel moyen s'effectue sur 95,8% de l'encours en 2018.

2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux indices sous-jacents et une dimension liée à la structure de l'emprunt.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces 2 critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de **1** (risque faible) à **5** (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de **A** (risque faible) à **E** (risque élevé).

Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

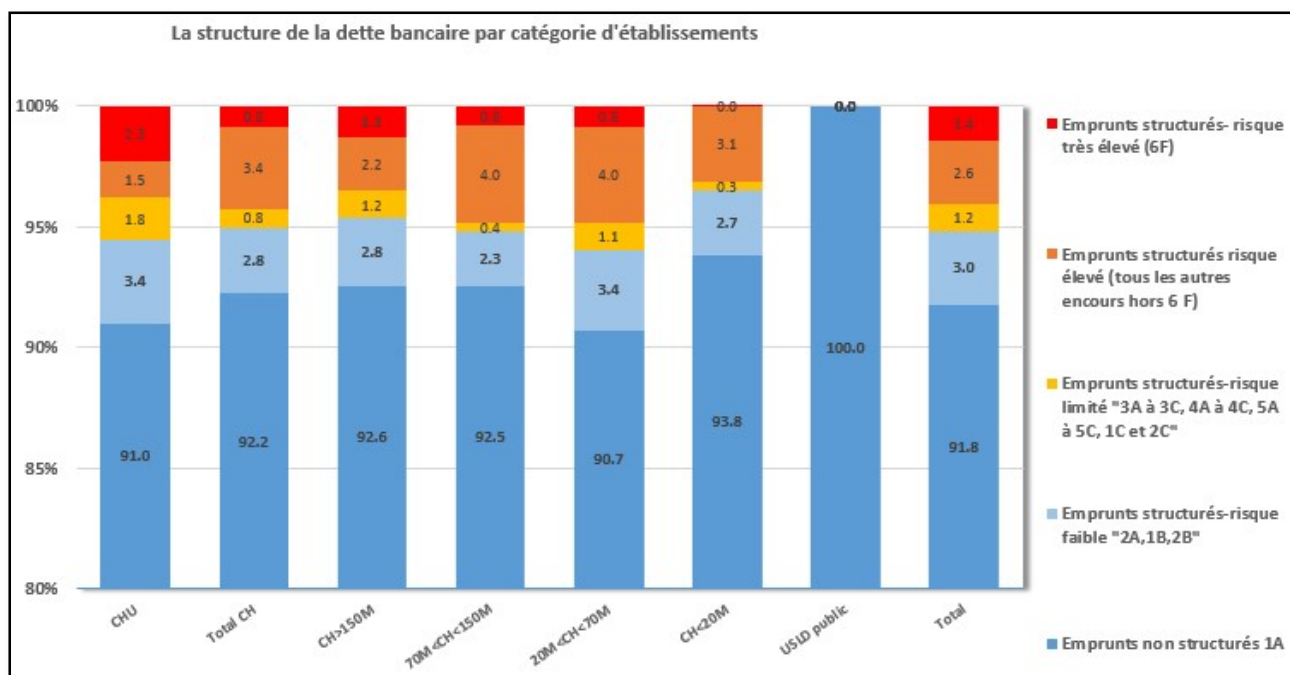
Les produits structurés sont des prêts combinant dans un seul et même contrat un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation,) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

Compte financier (CF)

2.1 MONTANT DES ENCOURS STRUCTURES (RISQUE FAIBLE A RISQUE TRES ELEVE 6F)

En 2018, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :

Structure de la dette bancaire des établissements en 2018



Ainsi, les constats suivants peuvent être relevés :

- le montant des emprunts non structurés (1A : non risqués) atteint 25 468,8 M€, soit 91,8% des encours en 2018. Pour les USLD, ces emprunts non risqués représentent 100% des encours.
- Ce montant est plus faible dans les CH de taille intermédiaire (90,7% pour les CH 20-70M) et dans les CHU (91,0%).
- La part des emprunts non structurés progresse de 0.4 point par rapport à l'an dernier. Ces derniers représentaient 91,4% des encours en 2017. Cette progression est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements

En ce qui concerne les emprunts structurés à risque élevé et risque très élevé, les précisions suivantes sont apportées :

- les emprunts structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 2,6% de l'encours total soit 723,1 M€. Cette proportion est plus importante dans les CH (3,4%) et parmi les CH, plus prononcé dans les 2 catégories de taille intermédiaire avec des taux identiques de 4% ;
- le montant des emprunts structurés à risque très élevé (6F) est de 395M€, soit 1,4% des encours. Ces emprunts se retrouvent essentiellement dans les CHU (2,3%), et dans une moindre mesure les CH de grande taille (1,3% - CH>150M) et les CH de taille intermédiaire (0,8%). Ces emprunts structurés sont en constante diminution (-0.2 point par rapport à 2017).

Compte financier (CF)

Les tableaux ci-après illustrent le montant d'encours 2018 et son évolution selon le niveau de risque sur les contrats pour lesquels il a été renseigné.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque « Charte Gissler »

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés-risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée
Montant 2018*	25 468,8	836,2	328,7	723,1	394,7	27 751,5	172,8
Distribution 2018	91,8%	3,0%	1,2%	2,6%	1,4%	100,0%	
Distribution 2017	91,4%	3,0%	1,4%	2,6%	1,6%	100,0%	

*Données en millions d'euros

À titre informatif, l'analyse détaillée suivante présente pour 2018 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure de la charte Gissler.

Distribution et répartition des encours à fin 2018 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL exploitable
A	25468,8	67,3	1,5	1,2	0	0	25538,8
B	758,2	10,7	35,6	67,0	0	0	871,6
C	223,3	0	0	0	0	0	223,3
D	29,2	23,0	8,2	7,5	1,9	0	69,8
E	234,7	62,2	264,9	59,9	31,6	0	653,3
F	0	0	0	0	0	394,7	394,7
TOTAL exploit.	26 714,2	163,2	310,3	135,7	33,5	394,7	27 751,5

Données en millions d'euros

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL
A	91.77%	0.24%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	92.02%
B	2.73%	0.04%	0.13%	0.24%	0.00%	0.00%	3.14%
C	0.80%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.80%
D	0.11%	0.08%	0.03%	0.03%	0.01%	0.00%	0.26%
E	0.85%	0.22%	0.95%	0.22%	0.11%	0.00%	2.35%
F	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.42%	1.42%
TOTAL exploit.	96.26%	0.58%	1.12%	0.49%	0.12%	1.42%	100.00%

2.2 FOCUS SUR LE MONTANT DES ENCOURS HORS CHARTE GISSLER (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

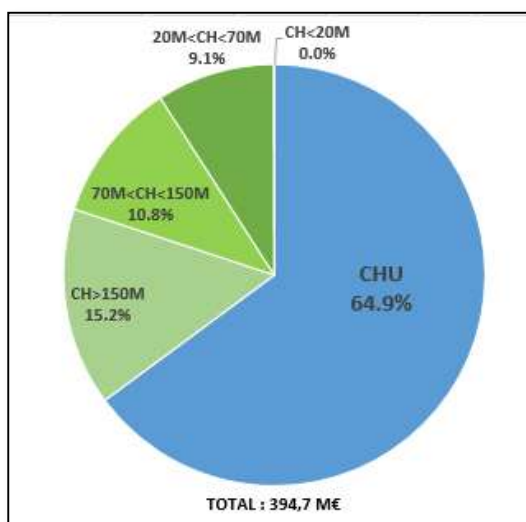
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- des produits cumulatifs, dans lesquelles le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2018, le montant des emprunts 6F est de 394,7 M€, soit 1,4% des encours. Les encours en 6F pèsent pour 2,3% dans l'encours des CHU, et 0,8% dans l'encours des CH. A l'exception des CH de petite taille qui sont très peu concernés par ces emprunts structurés, nous observons pour les CH de grande taille (CH>150M) un taux d'encours en 6F de l'ordre de 1,3%, et un taux similaire de 0,8% pour les CH de taille intermédiaire.

Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements



Les encours d'emprunts 6F se retrouvent très majoritairement au sein de deux catégories d'établissement : Les CHU et les CH de grande taille. En 2018, ils hébergent respectivement 64,9% et 15,2% de l'encours en 6F. Les CH de taille intermédiaire rassemblent les 20% restants. Les CH de petite taille sont épargnés par ces 6F.

Montants de l'encours des emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Emprunts structurés risque très élevé (6F)
CHU	256,1
CH	138,7
CH > 150M	60,0
70M < CH < 150M	42,7
20M < CH < 70M	35,8
CH < 20M	0,2
USLD public	-
TOTAL	394,7

Données en millions euros

Le montant des emprunts 6F est en constante diminution pour l'ensemble des catégories d'établissements. Ces emprunts risqués étaient évalués à 689 M€ en 2015, à 441M€ l'an dernier et désormais à 395M€ en 2018. Cette réduction est particulièrement visible pour les CHU avec une baisse de 21M€ de l'encours des 6F.

Compte financier (CF)

Un dispositif d'accompagnement des EPS dans la sécurisation de leurs prêts structurés a été mis en place fin 2014. Seuls les contrats de prêt structuré qui sont classés « hors charte Gissler » (6F) sont pris en compte dans l'instruction des demandes d'aide. Le montant d'indemnités de remboursement anticipées (IRA, ou « coût de sortie ») est notamment précisément suivi dans le cadre de cette procédure.

Par instruction interministérielle du 28 juillet 2015, le dispositif a été étendu à de nouveaux EPS rendus très exposés au risque de taux à la suite de la dépréciation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse.

Ratio IRA/ encours des contrats présentant un coût de sortie pour les emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie »
CHU	104,4%
CH	131,9%
<i>CH>150M</i>	168,4%
<i>70M<CH<150M</i>	44,3%
<i>20M<CH<70M</i>	ND
<i>CH<20M</i>	18,7%
USLD public	ND
TOTAL	112,0%

Le ratio coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie est de 112,0%.

3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT

3.1 LES NOUVEAUX CONTRATS DE PRET SOUSCRITS

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts bancaires souscrits en 2018.

166 établissements ont signé au moins un contrat de prêt en 2018, pour un montant total de 1 352 M€. Au total, 297 nouveaux contrats ont été signés sur l'année. Près de 60% des nouveaux emprunts en montant ont été souscrits par des CHU (781M€), et plus d'un quart des nouveaux emprunts ont été réalisés par les CH de taille supérieure à 70M€. Les deux dernières tranches de CH contribuent à part égale à ces nouveaux contrats pour un total de 16,5%.

Les caractéristiques des nouveaux contrats⁵ sont les suivantes :

- La principale tranche de durée⁶ retenue lors de la souscription des contrats est la tranche 20-25 ans (qui cumule 34,1% des montants, soit 456,7M€). A noter que 16,6% des nouveaux encours est enregistré sur des durées supérieures à 30 ans en 2018 ; cette tranche représentait moins de 5,6% des encours en 2017. Inversement, la tranche 25-30 ans qui recueillait plus de 26% des encours l'an dernier n'en contient que 9,8% cette année. Les tranches intermédiaires 10-15 ans et 15-20 ans rassemblent chacune 16% des nouveaux encours.
- La principale tranche de taux proposé en 2018 est celle comprise entre (1-2%) ; elle regroupe 58% des nouveaux encours. Pour 25% de l'encours, le taux à la souscription est inférieur à 1%, et il est compris entre 2% et 4% pour les 16% restants. Aucun nouveau contrat n'enregistre un taux d'intérêt supérieur à 3,72% à la souscription.
- Exception faite d'un contrat souscrit à hauteur de 2M€ sur un niveau de risque de type 3E, tous les autres contrats consentis en 2018 avec information disponible sont des emprunts non risqués (1A).

Durée des emprunts souscrits en 2018 versus encours total 31/12/2018

Durée résiduelle	nouveaux emprunts souscrits en 2018	encours total 31/12/2018*
]0-5] ans	1.7%	8.6%
]5-10] ans	5.8%	16.3%
]10-15] ans	16.3%	17.9%
]15-20] ans	15.6%	25.5%
]20-25] ans	34.1%	23.1%
]25-30] ans	9.8%	6.2%
>30 ans	16.6%	2.3%
Total	100%	100%

* Pourcentage calculé sur 94,6% de l'encours total 2018

⁵ Le montant des contrats de prêts signés exploitables pour les tranches de durée résiduelle est de 1 337,9 M€, soit 98,9% des nouveaux emprunts.

⁶ Le calcul est réalisé à partir de la date de signature du contrat

Compte financier (CF)

Coûts des emprunts souscrits en 2018 versus encours total au 31/12/2018

Taux d'intérêt actuariel	nouveaux emprunts souscrits en 2018	encours total 31/12/2018*
(0-1%)	25.6%	13.3%
(1-2%)	58.4%	21.0%
(2-3%)	10.9%	12.8%
(3-4%)	5.1%	23.4%
(4-5%)	0.0%	24.6%
(5-6%)	0.0%	4.0%
(>6%)	0.0%	0.9%
Total	100.0%	100.0%

* Pourcentage calculé sur 95,8% de l'encours total 2018

Niveau de risque des contrats de prêts signés en 2018 :

Montant des contrats de prêt (*)	1A	3E	Non renseigné	Total
TOTAL	1 344,3	2,0	5,6	1 351,9

Données en millions d'euros

Niveau de risque des contrats souscrits en 2018 versus en cours total au 31/12/2018

	nouveaux emprunts souscrits en 2018	encours total 31/12/2018*
Emprunts non structurés (1A)	99.9%	91.8%
Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)		3.0%
Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)		1.2%
Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F)	0.1%	2.6%
Emprunts structurés- risque très élevé (6F)		1.4%
Total exploitable	100.0%	100.0%

* Pourcentage calculé sur 97,7% de l'encours total 2018

3.2 LES OPERATIONS DE REFINANCEMENT/ RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

On appelle opération de refinancement de la dette, le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une opération de renégociation, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

En 2018, 4 contrats à fort risque de dégradations financières pour les établissements ont été refinancés. Ces contrats présents au sein de la catégorie des CH étaient pour deux d'entre eux des 2 contrats typés « 3E » et pour les 2 derniers contrats, des contrats typés 6F.

L'ensemble de ces contrats a été refinancé par des contrats à risque nul de type « 1A ».

Annexe 3.1 : Bilan de l'enquête ODT 2018

Annexe 3.2 : Montant de l'encours global de la dette (bancaire + non bancaire)

Annexe 3.3 : Glossaire relatif à la dette

ANNEXE 3.1 : BILAN DE L'ENQUETE ODT 2018

Le tableau ci-dessous résume les informations pour la campagne 2018. La base de données est celle en date du 02 octobre 2018.

Répartition des catégories d'établissements composant la base d'analyse pour les valeurs 2018

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab. concernés par ODT 2018	Nombre d'étab. répondants ODT 2018	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	31	96.8%	99.0%
CH	788	735	94.6%	95.7%
<i>CH>150M</i>	43	41	95.3%	94.9%
<i>70M<CH<150M</i>	107	103	95.9%	96.1%
<i>20M<CH<70M</i>	227	221	97.8%	97.2%
<i>CH<20M</i>	411	370	90.4%	90.4%
USLD	21	21	100.0%	100.0%
TOTAL	841	787	93.6%	97.1%

ANNEXE 3.2 : MONTANT DE L'ENCOURS GLOBAL DE LA DETTE (BANCAIRE + NON BANCAIRE)

L'encours global de la dette comprend la dette moyen et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

En 2018, l'encours global de la dette est estimé à 29 159,0M€. L'encours global de la dette est principalement constitué d'emprunts auprès des établissements de crédits (C/164 : 86,5%), et dans une moindre mesure d'emprunts obligataires (C/163 : 9,3%). Cette répartition reste proche de celle observée l'an dernier, avec une augmentation légère des emprunts obligataires en 2018 (+0.7 pts de pourcentage).

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public-privé ».

Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 a été publiée au « Journal officiel » du 30 décembre 2014. Les PPP sous tutelle de l'état entrent donc en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les comptes 167 et 168 représentent 4,24% de l'encours global de la dette, c'est-à-dire respectivement 4,09% et 0,15%.

La part du compte 1675 « Dettes partenariats public-privé » est estimée à 82,6% au sein du poste 167. Le compte 1677 « Prêts des caisses d'assurance maladie » arrive en seconde position au sein de cette catégorie avec un taux de 7.7% d'encours.

Compte financier (CF)

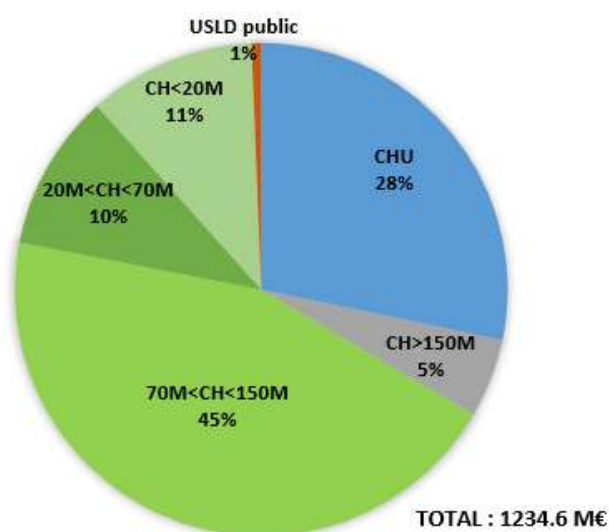
Encours global de la dette 2018 :

Catégorie d'établissements	C/163 Emprunts obligataires	C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	Total
CHU	2 655,5	8 521,3	342,5	6,9	11 526,1
CH	57,7	16 558,0	841,7	35,7	17 493,2
CH>150M	31,8	4 651,2	58,3	5,6	4 746,9
70M<CH<150M	17,4	5 362,7	534,3	16,4	5 930,8
20M<CH<70M	8,5	4 314,5	125,5	1,9	4 450,3
CH<20M	-	2 229,7	123,6	11,9	2 365,2
USLD public	-	131,9	7,6	0,2	139,7
TOTAL	2 713,2	25 211,2	1 191,8	42,8	29 159,0

Données en millions d'euros

Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement en 2018 :

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS NON BANCAIRES
PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2018

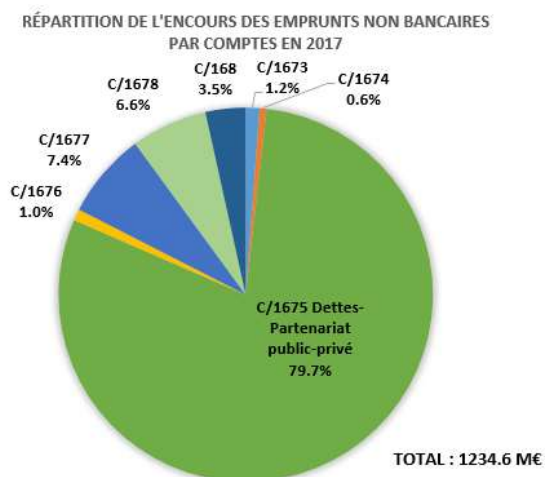


Catégorie d'établissements	Encours de la dette lié aux comptes 167/168
CHU	349,3
CH	877,5
CH>150M	63,9
70M<CH<150M	550,7
20M<CH<70M	127,4
CH<20M	135,5
USLD public	7,8
TOTAL	1 234,6

Données en millions d'euros

En 2018, les grands CH (taille 70-150M) et les CHU sont concernés par les $\frac{3}{4}$ des emprunts non bancaires, avec respectivement 45% et 28% des encours. On ne retrouve que 5% du montant de ces emprunts dans les très grands CH (CH>150M)

Encours des emprunts non bancaires par compte



Encours de la dette lié aux comptes 167/168

C/1673 Prêts de l'état	14,8
C/1674 Avances remboursables du FMESPP	7,3
C/1675 Dettes-Partenariat public-privé	984,6
C/1676 Prêt des collectivités et établissements publics locaux	12,1
C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	91,9
C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	81,2
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	42,8
TOTAL	1 234,6

Données en millions d'euros

L'encours des emprunts non bancaires est composé à 79,7% des dettes partenariat public-privé (C/1675) et à 7,4% des prêts des caisses d'assurance maladie.

ANNEXE 3.3 : GLOSSAIRE RELATIF A LA DETTE

L'encours global de la dette des EPS :

Il regroupe les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit), 167 (emprunts assortis de conditions particulières) et 168 (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

C/163 Emprunts obligataires

C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine

C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

C/1641 Emprunts en euros

C/1643 Emprunts en devises

C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

C/167 Emprunts assortis de conditions particulières

C/1673 Prêts de l'état

C/1674 Avances remboursables du FMESPP

C/1675 Dettes-partenariats publics-privés

C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux

C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie

C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

La dette bancaire moyen et long terme des EPS :

Elle regroupe, dans ce document, les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

L'annuité de remboursement :

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

La durée résiduelle :

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2018) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

Le taux d'intérêt actuariel : taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuariel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

- Le montant du capital restant dû (CRD)
- La durée résiduelle de l'emprunt
- La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)
- Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)
- Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

Le niveau de risque des emprunts : Cf. cotation Gissler : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf

ATIH **117 bd Marius Vivier Merle** **Tél : 04 37 91 33 10**
www.atih.sante.fr
69329 Lyon cedex 03 **Fax : 04 37 91 33 61**